

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 25 janvier 2019**

**Présents :** 11

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq janvier l'assemblée convoquée le 17 janvier 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL (Maire) en séance ordinaire

**Votants:** 14

**Sont présents:** Katia BIACCHI, Claude BRIGNON, Sandra FORNACIARI, Colette GLEITZ, Jean-Pol HUMBERT, Brigitte HUNG, Pierre-Marc HUNG, Dominique LIEBMANN, Romain MANGENET, Jean-Luc VIGNERON, Jean VOGEL

**Représentés:** Vincent FROEHLICHER par Jean-Pol HUMBERT, Marc MAIRE par Pierre-Marc HUNG, Jean-Claude PHILIPPE par Brigitte HUNG

**Excusé(s):**

**Absent(s):** Dalila TRUTTMANN

**Secrétaire de séance:** Colette GLEITZ

le PV de la séance du 11 décembre est approuvé par les membres du Conseil présents.

***2019 - 001- Mise en place d'une cantine garderie***

Dans le cadre de la création d'une cantine garderie, il est nécessaire de délibérer sur la proposition de convention tripartie entre la Maison de Retraite Saint Joseph qui fournit le lieu de restauration, La société "Les AGAPES'HOTES" qui fournit les repas et la commune de Saâles.

Il est également nécessaire de délibérer sur le règlement de fonctionnement de ce service ainsi que sur le dossier d'inscription au service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **DECIDE** de valider:

- la convention tripartie entre La Maison de Retraite Saint Joseph, la société Les Agapes'Hôtes et la commune de Saâles.

- le règlement de la cantine garderie

- le dossier d'inscription à la cantine garderie

Tous ces éléments sont annexés à la présente délibération.

• **CHARGE** le Maire de la mise en place du service (locaux, personnel, communication...).

• **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**2019 - 002 : Demandes de subventions concernant le projet d'aménagement du 22 Grand Rue**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'immeuble situé au 22 Grand Rue, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a mis en place un fonds de solidarité permettant aux communes membres de percevoir une subvention d'un montant maximum de 50 000 € par mandat municipal pour la réalisation de travaux d'investissement. Il informe également le Conseil Municipal que l'Etat, la région Grand Est ainsi que le Conseil Départemental peuvent allouer des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès des financeurs cités ci-dessus.
  
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides

**2019 - 003 : Cadeau de départ**

Monsieur Willy JANOT, référent ONF, ne sera plus en charge de la commune de Saâles à compter de février.

Pour le remercier de son service rendu, le Maire propose de lui octroyer un cadeau de départ de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTE** le montant proposé.

Après ce dernier point, le Maire lève la séance à 19h30